



Monsieur Yves MARIE
Maire de GALLARDON

SECRETARIAT DU MAIRE
mairie.gallardon@wanadoo.fr
N Réf. : YM 2020- 457
Affaire suivie par : Yves MARIE

INFORMATION AUX HABITANTS

Gallardon, le 2 novembre 2020

OBJET : Recommandations face à la deuxième vague du Covid 19

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Gallardonnois,

Compte tenu de l'évolution de la situation liée au coronavirus (Covid 19), et de son d'aggravation, le Président de la République a décidé de réactiver des mesures de confinement sévères pour une durée d'un mois. Il s'agit de protéger la population de ce risque majeur et de soulager l'ensemble du dispositif hospitalier et des personnels de santé.

Un point d'étape devrait être fait dans quinze jours pour mesurer les résultats de ce confinement, mais cette situation pourra se prolonger si le développement de la pandémie n'est pas enrayer rapidement.

Il appartient à chacun de se montrer discipliné pour faire face à cette épidémie. Je vous demande de respecter impérativement les consignes nationales de distanciation sociale et de port du masque, également de vous laver régulièrement les mains, et d'utiliser du gel désinfectant pour vos mains et pour toutes les surfaces qui peuvent être souillées (poignées de portes, téléphone, ...),

Comme lors de la première vague du mois de mars dernier, nous devons tous être mobilisés et faire preuve de solidarité pour protéger notre santé tout en permettant à notre économie de résister.

Les structures de la Commune demeureront opérationnelles, avec toutes les précautions qui s'imposent, pour maintenir les services indispensables et pour vous apporter l'assistance nécessaire.

Il est impératif de ne se déplacer que pour des motivations de scolarité ou professionnelles, ou en cas de nécessité absolue, ou pour faire ses courses (une personne à la fois et le moins souvent possible).

Pour faire ses courses, il est recommandé de s'appuyer en priorité sur sa famille ou ses proches en cas de difficulté, ou communiquer à l'aide de son téléphone pour ses besoins, éviter d'ouvrir sa porte à des personnes, faire déposer les courses à sa porte.

MAIRIE - Place du Jeu de Paume - BP 40034 - 28320 GALLARDON

☎ 02 37 31 40 72 - 📠 02 37 31 44 42 - e-mail : mairie.gallardon@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-gallardon.fr

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Il est important de limiter à l'indispensable les contacts, même avec les membres de sa famille s'ils n'habitent pas chez vous.

Le port du masque est obligatoire dans l'espace public et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du département. Il concerne toutes les personnes âgées de 11 ans et plus, sauf les personnes handicapées munies d'un certificat médical

L'attestation de déplacement dérogatoire est de nouveau obligatoire, elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel. Des exemplaires sont téléchargeables sur internet, ils sont également disponibles à la mairie aux heures d'ouverture

Nous vous joignons un exemplaire, si nécessaire vous pouvez le recopier à la main.

L'attestation de l'employeur est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

La priorité de la Commune est d'assurer la sécurité de la population, d'assurer aussi la sécurité de ses personnels, pour leur propre santé, et pour assurer la continuité des services.

Une permanence téléphonique est mise en place sur l'amplitude de travail à la mairie : de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le téléphone de la Commune est le 02 37 31 40 72

L'accueil de la mairie sera ouvert de 10 heures à midi, et de 15 heures à 16 heures 30. Par filtrage, une seule personne à la fois pourra accéder dans l'accueil en respectant strictement les consignes de distance.

Concernant les personnes en situation de fragilité, une permanence est aussi assurée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). N'hésitez pas à signaler au CCAS toute personne en difficulté.

Le téléphone du CCAS est le 02 37 90 90 10

Comme au mois de mars, un dispositif est en place pour identifier et assister les personnes isolées ou en difficulté. Malgré tous les efforts de la collectivité, il ne peut se substituer à la nécessaire solidarité dont nous devons tous faire preuve.

Dans tous les cas je suis présent ou disponible en permanence. En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter la gendarmerie (le 17) qui me joindra immédiatement.

Assuré que nous serons tous solidaires pour surmonter cette nouvelle épreuve, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Gallardonnais en l'expression de mes sentiments dévoués.



Yves MARIE